



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Financement des pôles d'innovation pour l'artisanat

Question écrite n° 24019

Texte de la question

M. Damien Pichereau interroge Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances sur la question du financement des pôles d'innovation pour l'artisanat (PIA). Ces structures, créées en 1991, ont pour but d'encourager le développement de solutions nouvelles, pour mieux répondre aux mutations économiques. Pour ce faire, elles jouent un rôle déterminant d'interface avec les organisations professionnelles, les chambres des métiers et de l'artisanat, les structures de soutien à l'innovation, les centres et les laboratoires de recherche, pour développer des synergies autour de l'innovation dans l'artisanat. Cependant, la loi de Finances pour 2019 ayant entériné la disparition du FISAC, qui soutenait le fonctionnement des PIA, la question du financement de ces structures innovantes se pose. Aussi, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement concernant le devenir des pôles d'innovation pour l'artisanat.

Données clés

Auteur : [M. Damien Pichereau](#)

Circonscription : Sarthe (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24019

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : [Économie et finances \(Mme la secrétaire d'État auprès du ministre\)](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 octobre 2019](#), page 9528

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)